



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné que:

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 21 octobre 2021, par sa résolution 21-10-300, le règlement n° 289-21 modifiant le règlement n° 227-15 concernant la rémunération des membres du Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais qui sera en vigueur du 8 novembre au 31 décembre 2021.

Toute question relativement au contenu de cet avis peut être adressée au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819-827-0516 poste 2223 ou via l'adresse courriel cchenier@mrcdescollines.com

Avis public donné le 21 septembre 2020 conformément au règlement numéro 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Claude J. Chénier
Directeur général et secrétaire-trésorier